

CAP des Secrétaires Administratifs

Déclaration liminaire

En préambule de cette CAP, l'**UNSa Justice** entend encore **dénoncer le retard pris dans l'exercice de la notation/évaluation**. Quand l'exercice est réalisé, il ne l'est pas forcément dans les règles de l'art.. Nous sommes alors en droit de penser que **les personnels administratifs n'ont pas l'attention qui leur est due sur le terrain** : Non respect des délais, non remise des documents préparatoires, absence de discussion et d'échange sont le lot de nombreux Secrétaires Administratifs qui en arrivent à penser que leur évaluation n'est pas une priorité pour leur supérieur.

Ces **difficultés sont accrues et encore plus criantes lorsque nos collègues changent de Direction** suite à une mobilité. Trouver alors le N+1 devant réaliser l'évaluation relève du parcours du combattant car la notion de « durée suffisante » s'apprécie différemment d'un supérieur hiérarchique à un autre.

Pourtant nous avons procédé au toilettage du modus operandi pour plus de clarté. Nous regrettons de n'avoir aucun retour des réflexions menées par les groupes de travail sur les circulaires mobilité-avancement-évaluation qui n'ont pas abouti

Lors de cette CAP nous entendons que **la jeunesse est un handicap, comme la maturité d'ailleurs! C'est bien triste** que de risquer d'abîmer l'avenir d'un côté d'une trentenaire qui se trouve sur la sellette d'un poste à profil qu'elle occupe et de l'autre une quinquagénaire que l'on trouve trop âgée pour apprendre un nouveau métier...L'**UNSa Justice** rappelle que l'âge minimal pour ouvrir ses droits à pension est actuellement fixé à 62 ans.

Lors de cette CAP nous verrons aussi qu'**aucune restructuration n'est simple** et que la notion de GRH prend tout son sens pour éviter des demandes de mobilité par dépit.

L'**UNSa Justice** constate qu'il est **toujours aussi compliqué de repérer dans le logiciel Harmonie l'ensemble des postes de la nomenclature**. Il est tout aussi compliqué de déterminer avec précision le lieu d'exercice de certaines structures (Comment savoir que le SPIP Toulon se trouve en réalité à La Valette et de nombreux postes en PJJ ?).

Lors de cette CAP, l'**UNSa Justice** vous fera remarquer que **les pré-requis indiqués dans les Comptes Rendus d'Entretiens pour les postes profilés ne correspondent pas au métier de SA** laissant penser à une méconnaissance de notre coeur de métier par certains chefs de service.

L'**UNSa Justice** trouve **inacceptable de profiler des postes** pour sélectionner des candidats alors que ceux-ci n'ont aucune chance d'occuper réellement le poste déjà détenu en réalité par un adjoint administratif ou un personnel d'un autre corps.

En matière de mobilité, l'**UNSa Justice demande que les postes génériques vacants dans les structures soient préalablement proposés aux SA** qui sont déjà en fonction avant proposition à la mobilité externe. Il est important de pouvoir changer de métier sans changer de structure ou de conserver son métier en changeant de structure.

Lors de cette CAP nous tournerons les pages d'un livret où des **postes régulièrement proposés sont tout aussi régulièrement retirés** (Cf Aix Luynes et Albi pour la DAP) : que répondre aux collègues voyant disparaître une opportunité ?

Lors de cette Cap nous n'aborderons pas le sujet des formations, pourtant le thème revient régulièrement lors des rencontres sur le terrain. Impossibilité annoncée de mettre en ouvre un plan de formation correct par manque de ressources humaines ou manque de moyens financiers, formations à la chaîne pour terminer le cursus au plus vite, voire même à la va-vite.

Plus particulièrement l'**UNSa Justice appelle votre attention sur les pratiques discordantes** des services dans la procédure de convocation à la formation dispensée à l'ENAP pour les lauréats de la dernière liste d'aptitude de SA. Les collègues de la région Grand Est ont été convoqués 15 jours avant le début de la formation alors que ceux de la CA Versailles l'ont été dès Avril 2014. Outre le côté organisationnel professionnel ET privé, il est dommage de ne pouvoir envisager de bénéficier de tarifs SNCF attractifs à cause de cette convocation tardive. Quel dommage pour le budget de l'administration!!!

Lors de cette CAP nous n'aborderons pas le manque cruel d'Adjoints Administratifs. Et pourtant **bon nombre de Secrétaires Administratifs doivent gérer le manque**, batailler sans cesse pour défendre le renouvellement des contractuels, faire valoir les besoins en collègues fonctionnaires, qui officient dans les services dont ils ont la charge.

Mais cette CAP est également la dernière d'une mandature chargée d'expérience humaine. Tout n'a pas été simple, tensions, joies, fatigue, accords ou désaccords sont le lot des CAP. **L'UNSa Justice sera encore présente, défendant encore les fonctionnaires (stagiaires, titulaires, en reclassement) tout au long de leur carrière.** Il est important que chacun puisse trouver sa place au Ministère de la Justice. **L'UNSa Justice ne cessera de promouvoir la mobilité des collègues.**

La mobilité au sein du Ministère de la Justice doit rester une richesse pour le bien-être des personnels, et un atout pour le bon fonctionnement de l'Administration.

Paris, le 23 Octobre 2014.

Les Elues UNSA Justice à la CAP